

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 16 décembre 2016 à 19h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne , M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SCHMITT Yann, Mme GAFFET Muriel, M SENOT Laurent, Mme FLAVIGNY Ghislaine, Mme COLLOMB Valérie, M MEGER Jean-Luc

Absents : M REYNAUD Guillaume, M FAYAD Ghassan, Mme GONOD Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEGER Jean-Luc a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 18 novembre 2016. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

Communauté de communes du Pont du Gard

- Fonds de concours (délib 2016-401)

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes du pont du Gard a délibéré sur l'octroi de fonds de concours à différentes communes. Par la délibération DE-2016-094 du 03 octobre 2016 de la communauté de communes du pont du Gard, Domazan reçoit la somme de 29 734€ pour les travaux de la médiathèque.

Le Conseil décide d'accepter l'attribution de 29 734€ pour ses travaux à la médiathèque.

- Service commun « en matière de conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie » (délib 2016-402)

Vu la délibération 293-1 du 13 novembre 2015 portant sur le schéma de mutualisation de la communauté de communes du pont du Gard,

Vu la délibération DE-2016-112 du 12 décembre 2016 portant sur la création du Service commun « en matière de conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie »

Vu la délibération DE-2016-113 du 12 décembre 2016 portant sur la convention de mise en place d'un service commun intercommunal « en matière de conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie »

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur ce qui concerne la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au service commun intercommunal « en matière de conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie » dans les conditions matérielles et financières définies dans les délibérations DE-2016-112 et DE-2016-113 du 12 décembre 2016

- Répartition des conseillers municipaux au sein des nouvelles commissions (délib 2016-403)

Le Conseil municipal participe à un vote à main levée, chaque candidature à remporter sa voix à l'unanimité tel que :

1	Développement de l'économie, ZAE, emploi et insertion	DONNET Louis
2	Agriculture et valorisation des productions locales / Tourisme	CASTAN Valérie

3	Environnement et gestion des déchets ménagers, gestion des milieux aquatiques et prévention des risques	DONNET Louis
4	Aménagement du territoire, développement numérique, réseaux secs (incluant SIG et déplacements)	DONNET Louis
5	Urbanisme, Habitat, SPANC, réseaux humides	MEGER Jean-Luc
6	Finances et fiscalité	DONNET Louis
7	Enfance et jeunesse	CAPELLI Aurélie
8	Sécurité et prévention de la délinquance	CROUZET André
9	Sport, Culture	GONOD Pascale

TERRITOIRE

- Terrain face à la station d'épuration AH425

Monsieur le Maire explique la possibilité d'achat du terrain face à la station d'épuration. Il propose le projet d'achat en vue de participer au développement de la chartre environnementale des vigneronns, par laquelle ils sont enjoins de procéder au nettoyage de leurs machines en réduisant l'impact sur l'environnement. Il propose dans ce sens que la commune fasse l'acquisition du terrain afin que les vigneronns en fassent une station de lavage. La proximité de la station d'épuration et de l'arrivée d'eau permettant le bon fonctionnement du traitement des lieux et des eaux usées. Le Conseil propose de réfléchir dans ce sens jusqu'au prochain Conseil.

- Parcelle AE168 – location à TDF (délib 2016-404)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet avec TDF concernant l'enfouissement des réseaux sur la parcelle AE168.

Il demande au Conseil de choisir les modalités du bail et de l'autoriser à le signer.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

PORTE son choix sur le mode locatif pour 12 ans renouvelable et pour un montant de 1 500€/an à la charge de TDF

AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut Monsieur le premier adjoint, à signer le bail et tous les documents liés à cette décision.

- Maison de l'ancienne forge – 1, rue des Miougraniens – parcelle AD244

Monsieur le Maire explique au Conseil que M. et Mme GRANGIS sont venus le voir pour l'informer de la prochaine mise en vente de leur bien. Il demande au Conseil de réfléchir à cette possibilité.

- Péril imminent – parcelle AD243

Monsieur le Maire qu'une mesure de péril imminent par arrêté municipal a été établie le 9 décembre dernier à l'endroit du propriétaire de la parcelle AD243 l'intimant à réparation immédiate. Cette personne n'ayant pas répondu et le courrier étant revenu, et ce conjointement à l'avis du Tribunal Administratif de Nîmes, la commune a été contrainte de procéder aux travaux de maçonnerie. Le coût des travaux est de€.

TRAVAUX

- Foyer

Des devis de travaux pour le sol et les murs amènent le Conseil à réfléchir sur la qualité à choisir sur les sols (sols souples, carrelages, etc.) et les couleurs pour les murs. Le Conseil propose d'en décider lors sa prochaine réunion.

FINANCES

- Décision modificative 5 (délib 2016-400)

Monsieur le Maire explique qu'en cette fin d'année 2016, il convient de faire le point sur les dépenses imprévues du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE les modifications au budget primitif 2016 et aux quatre décisions modificatives successives à ce BP tel que dans le tableau suivant

- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut le premier adjoint, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Chapitre	Compte	Concerne	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
011	60632	Distributeur de sachet canisette	+ 409.20			
	6064	Enveloppes mairie avec blason	+ 696.00			
	6232	Livres bibliothèque T4 2015	+ 781.93			
	6232	Animation Signargues 2015 (suite à problème PESV2)	+ 2 532.00			
	6068	Appareils auditifs agent	+ 2 181.73			
	611	Traiteur liaison froide novembre 2015	+ 3 141.83			
	61524	Travaux de débroussaillage Plateau de Signargues	+ 4 170.00			
	61551	Répartition godet tractopelle	+ 1 092.00			
	61551	Pneux tractopelle	+ 2 348.88			
	6156	Entretien des climatisations	+ 2 205.60			
	6156	Réparations de maintenance sur l'aire de jeux et le skate park	+ 1 266.00			
	6283	Entretien des surface de l'école décembre 2015	+ 1 622.68			
	6283	Entretien des locaux –immeuble rue du moulin à huile décembre 2015	+ 55.40			
012	6417	Embauche apprenti depuis octobre 2016	+ 2 280.15			
	6488	Remboursement des indemnités des contrats aidés 2015	+ 2 557.82			
022			- 27 341.22			
TOTAUX			0.00	0.00	0.00	0.00

- APEF

Le Maire rappelle au Conseil qu'en objet d'optimiser les coûts de fonctionnement de la commune, A. CAPELLI, le responsable des services techniques et la secrétaire générale ont rencontré la représentante de l'association APEF. Cette dernière propose par adhésion de 110€/an de bénéficier du portefeuille client de l'association et de ce fait d'une réduction de prix sur les prestations et matériels qui intéresseront la commune. Il n'y a ni obligation d'achat ni contrainte de fournisseur. Il s'agit de bénéficier de réduction par groupement d'achat.

- Anticipation de paiement de l'investissement au BP 2017 (délib 2016-407)

Le Conseil autorise le mandatement de l'investissement sur le BP 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016.

- Anticipation de paiement des subventions au BP 2017 (délib 2016-408)

Le Conseil accorde des avances sur subventions dans la limite de 50% des dépenses votées lors de l'exercice 2016

- Régularisation suite à erreur matérielle sur les primes (délib 2016-409)

Le Conseil note que l'autorisation des IHTS a été omise lors la rédaction de la délibération 2016-337-1. Il décide de procéder aux modalités imposées dans ce cas et au vu du titre à l'endroit de l'agent concerné, décide une remise gracieuse à ce dernier, puisque cette erreur est contraire à sa décision initiale.

- Cantine

Un bilan des 4 premiers mois est fait par A CAPELLI :

- une moyenne de 60 enfants par repas a été décomptée,
- force est de constater que certains parents oubliant l'inscription de leur enfants de façon régulière, un souci d'organisation émerge au sein de l'équipe enseignante et mairie. Face à la récurrence et la croissance de ces oublis, et malgré les rappels réguliers de la régisseuse, le Conseil réfléchis à la question d'une augmentation forfaitaire pour les repas non préalablement commandés et pour lesquels l'enfant reste à la cantine. Il est décidé qu'un mail d'information sera envoyé dès la rentrée de janvier 2017 à tous les parents.

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Afin de répondre aux préconisations pour le PCS, une simplification des communications des messages d'alerte est prospectée par Mme CAPELLI et le responsable des services techniques depuis plusieurs mois.

Après recherche, l'offre de l'entreprise OLTYS est retenue par le Conseil pour une offre avec site full web, un zonage avec les listings zone rouge et zone orange, un prix fixe par sms, une base flyers distribuées afin que la mairie récupère la base de données des habitants et la possibilité de diffusion d'autres informations, pour un abonnement de 233€/an TTC.

Questions diverses

- Volet vigneron :

- J.L. Meger explique au Conseil qu'une charte est proposée par le Syndicat des Vignerons afin de promouvoir les actions viticoles locales protégeant l'environnement. Il est proposé à la commune, en tant que commune « vigneronne » de signer cette charte, participant ainsi à la diffusion des actions locales dont elle a connaissance et à la participation à des actions dont elle peut dans ce cadre de valorisation de la protection de l'environnement, se porter actrice ou participative. Le Conseil décide de signer la charte.
- V. Castan-Collomb explique le projet de balades vigneronnes en cours. A ce titre, 7 caves particulières dont 3 sur Domazan ont répondu favorablement au projet de balades-concerts dans les caves, proposées par la commission Culture de la CCPG.

- Travaux à la médiathèque :

- Y. Schmitt fait le point sur les travaux de la médiathèque : les piliers et la dalle sont terminés et l'extension va commencer d'ici peu. Le retard sur le chantier s'est réduit à une semaine et devrait disparaître au mois de janvier.
- M.A. Delay informe le Conseil que l'appel d'offre pour le lot mobilier a reçu une seule réponse. L'ouverture de ce pli a permis de juger de la pertinence de la réponse et a été soumise au Maitre d'œuvre afin de contrôler le dossier.

- SMICTOM :

- Y. Schmitt annonce que les communes de Roquemaure et Montfaucon viennent d'intégrer le SMICTOM.

- OCEAN :
 - Y. Schmitt informe le Conseil que la CCPG réduit le nombre de passages de la société de nettoyage des rues Océan de 12 à 8 par an. Le Conseil propose de placer ces 8 passages de façon à optimiser l'entretien des rues vis-à-vis des manifestations communales. Il soulève la problématique de remplissage des machines en eau et invite à une réflexion vis-à-vis des bornes de remplissage.

- Zérophyto :
 - J.B. Mangin rappelle que le zérophyto est imposé à partir du 1^{er} janvier 2017. Il propose de choisir un engin de désherbage naturel : porte-outils + brosses. Le Conseil porte son choix sur le modèle à 16 000€HT permettant une subvention de 60% par l'Agence de l'eau. Cet achat permet de supprimer tout produit sur l'ensemble du territoire communal.

- Cimetière :
 - L. Donnet explique au Conseil qu'au vu des demandes de concessions et des places actuelles dans les cimetières, il faudra prévoir leurs extensions sur les années 2018-2019

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.